

## **Délibération n° 2014-29 du 18 décembre 2014 portant contributions communales pour 2015**

L'an deux-mille-quatorze, le dix-huit décembre, à dix-huit heures trente, le Comité syndical d'Euralys Syndicat intercommunal s'est réuni en mairie de Comines, salons d'honneur, sous la présidence d'Alain Detournay.

Date de la convocation : 12 décembre 2014.

Nombre de membres en exercice : 14.

Présents votants (13) :

- Annie Bosquart, suppléante d'Alexandre Beeuwsaert, 1<sup>er</sup> délégué de Bousbecque ;
- Véronique Playoust-Garnier, 2<sup>e</sup> déléguée de Bousbecque ;
- Alain Detournay, Président, 1<sup>er</sup> délégué de Comines ;
- Jean-Claude Boutry, 2<sup>e</sup> délégué de Comines ;
- Cédric Lemay, suppléant de Christophe Liénart, 1<sup>er</sup> délégué de Deûlémont ;
- Emmanuel Wambre, 2<sup>e</sup> délégué de Deûlémont ;
- François Dedryver, 2<sup>e</sup> délégué d'Halluin ;
- Jacques Rémony, 2<sup>e</sup> Vice-président, 1<sup>er</sup> délégué de Linselles ;
- Yves Lefebvre, 2<sup>e</sup> délégué de Linselles ;
- Jean-Jacques Veroone, 1<sup>er</sup> délégué de Warneton ;
- Nicolas Déan, 2<sup>e</sup> délégué de Warneton ;
- Jean-Gabriel Jacob, 1<sup>er</sup> Vice-président, 1<sup>er</sup> délégué de Wervicq-Sud ;
- Annie Deltour, 2<sup>e</sup> déléguée de Wervicq-Sud.

Absents excusés donnant pouvoir (1) :

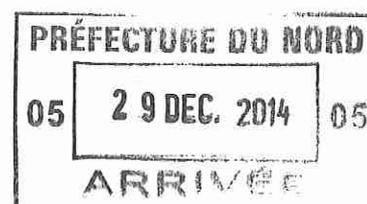
- Gustave Dassonville, 1<sup>er</sup> délégué d'Halluin (à M. Dedryver).

Présents non-votants (5) :

- Élodie Haquette, suppléante de Véronique Playoust-Garnier, 2<sup>e</sup> déléguée de Bousbecque ;
- Martine Hoflack, suppléante d'Alain Detournay, 1<sup>er</sup> délégué de Comines ;
- Pascal Legrand, suppléant de Jean-Claude Boutry, 2<sup>e</sup> délégué de Comines ;
- Yvon Cornille, suppléant de Jean-Gabriel Jacob, 1<sup>er</sup> délégué de Wervicq-Sud ;
- Cathy Lefebvre, suppléante d'Annie Deltour, 2<sup>e</sup> déléguée de Wervicq-Sud.

Absents excusés (2) :

- Alexandre Beeuwsaert, 1<sup>er</sup> délégué de Bousbecque ;
- Christophe Liénart, 1<sup>er</sup> délégué de Deûlémont.



## Délibération n° 2014-29 du 18 décembre 2014 portant contributions communales pour 2015

LE COMITÉ SYNDICAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat, notamment leurs articles 2 et 9 ;

Considérant que les recettes du budget du Syndicat comprennent notamment les contributions des communes adhérentes ; que celles-ci sont fixées par le Comité syndical ; qu'il y a lieu dès à présent de déterminer le montant des contributions pour l'exercice 2015 ; que le budget primitif pour 2015 sera établi dans un délai de deux mois ;

Après avoir délibéré,

DÉCIDE, à l'unanimité :

**Article 1<sup>er</sup>.** — La contribution générale, relative à l'administration générale du Syndicat, est fixée à 1,60 € par habitant (population totale issue du recensement INSEE de 2011) et s'établit comme suit :

– Bousbecque.....	4 747 habitants.....	7 595,20 €
– Comines.....	12 715 habitants.....	20 344,00 €
– Deûlémont.....	1 708 habitants.....	2 732,80 €
– Halluin.....	20 793 habitants.....	33 268,80 €
– Linselles.....	8 296 habitants.....	13 273,60 €
– Warneton.....	226 habitants.....	361,60 €
– Wervicq-Sud.....	4 937 habitants.....	7 899,20 €

soit un total de..... 53 422 habitants..... 85 475,20 €

Ces recettes seront imputées à l'article 74748, sous-fonction 020, du budget de fonctionnement pour 2015.

**Article 2.** — La contribution relative à la Maison de l'emploi Lys-Tourcoing est fixée à 2,05 € par habitant (population totale issue du recensement INSEE de 2011) et s'établit comme suit :

– Bousbecque.....	4 747 habitants.....	9 731,35 €
– Comines.....	12 715 habitants.....	26 065,75 €
– Deûlémont.....	1 708 habitants.....	3 501,40 €
– Halluin.....	20 793 habitants.....	42 625,65 €
– Linselles.....	8 296 habitants.....	17 006,80 €
– Warneton.....	226 habitants.....	463,30 €
– Wervicq-Sud.....	4 937 habitants.....	10 120,85 €

soit un total de..... 53 422 habitants..... 109 515,10 €

Ces recettes seront imputées à l'article 74748, sous-fonction 523, du budget de fonctionnement pour 2015.

**Article 3.** — La contribution relative au CLIC est fixée à 0,50 € par habitant (population totale issue du recensement INSEE de 2011) et s'établit comme suit :

- Bousbecque.....	4 747 habitants.....	2 373,50 €
- Comines.....	12 715 habitants.....	6 357,50 €
- Deûlémont.....	1 708 habitants.....	854,00 €
- Halluin.....	20 793 habitants.....	10 396,50 €
- Linselles.....	8 296 habitants.....	4 148,00 €
- Warneton.....	226 habitants.....	113,00 €
- Wervicq-Sud.....	4 937 habitants.....	2 468,50 €
soit un total de.....	53 422 habitants.....	26 711,00 €

Ces recettes seront imputées à l'article 74748, sous-fonction 61, du budget de fonctionnement pour 2015.

**Article 4.** — La contribution relative au Relais enfance s'établit comme suit :

- Bousbecque.....	12 400,00 €
- Linselles.....	12 400,00 €
- Wervicq-Sud.....	5 700,00 €
soit un total de.....	30 500,00 €

Ces recettes seront imputées à l'article 74748, sous-fonction 63, du budget de fonctionnement pour 2015.

**Article 5.** — La contribution relative au service des archives s'établit comme suit :

- Bousbecque.....	5 250,00 €
- Deûlémont.....	3 750,00 €
- Linselles.....	7 500,00 €
soit un total de.....	16 500,00 €

Ces recettes seront imputées à l'article 74748, sous-fonction 323, du budget de fonctionnement pour 2015.

**Article 6.** — Les contributions seront versées par les communes dès le mois de janvier 2015, en une fois ou, d'un commun accord entre le Syndicat et la commune concernée, de manière échelonnée par moitié, par tiers ou par quart durant l'année.

**Article 7.** — Le montant de ces contributions pourra faire l'objet d'une révision à la suite de la publication des statistiques du recensement INSEE de 2012 et à l'occasion de l'adoption du budget primitif pour 2015.

Transmis en préfecture le 24 DEC. 2014

Acte certifié exécutoire à dater de ce jour.



Pour extrait conforme

Le Président,

ALAIN DETOURNAY

